

# GUIDE DE LA RENTRÉE

Pour une année réussie !

ANNÉE SCOLAIRE  
2024 - 2025



Le Taillanédoc

entre ville et vignes

# ÉDiTO

Madame, Monsieur,

Chers parents

La rentrée scolaire est un temps fort dans la vie de votre enfant. Elle annonce pour certains les premiers pas dans une école, pour d'autres une nouvelle année scolaire ou tout simplement la fin des vacances. Pour vous aussi, parents, de multiples questions peuvent se poser ! Ce guide a donc été conçu pour répondre à toutes vos interrogations et vous guider tout au long de l'année dans vos différentes démarches. Vous y trouverez ainsi tous les renseignements pratiques liés à l'accueil de votre enfant : accompagnement scolaire, accueil périscolaire, accueil de loisirs, restauration, coordonnées de l'ensemble des intervenants...

Nous avons désormais le plaisir de vous accueillir dans quatre groupes scolaires, avec l'ouverture officielle tant attendue de l'école Anita Conti, après avoir accueilli temporairement pendant une année les enfants de l'élémentaire Jean Pometan qui faisait l'objet de travaux à la suite du sinistre de grêle. Les enfants de Pometan vont ainsi pouvoir réintégrer une école flambant neuve et aux qualités d'isolation renforcée pour un meilleur confort.

Nous tenons à remercier les services municipaux et les agents qui vous accompagnent dans le quotidien de vos enfants. Ils jouent un rôle primordial dans votre quotidien. Ils vous permettent de concilier vie familiale et professionnelle tout en assurant le bien-être de vos enfants. Ils constituent un cadre propice à leur développement et à leur apprentissage. Avec nos 8 lieux d'accueil périscolaire et nos 3 structures pour le mercredi, sans oublier nos centres de loisirs ouverts pendant les vacances scolaires, nous nous efforçons de répondre aux besoins croissants des familles et de l'évolution de notre commune, de la meilleure des manières.

Nous vous souhaitons, petits et grands, une excellente rentrée scolaire !

Bien sincèrement,



**ÉRIC CABRILLAT**

Maire du Taillan-Médoc



**SIGRID VOEGELIN-CANOVA**

Adjointe au maire en charge de l'Enfance et de la Jeunesse



**CHRISTINE WALCZAK**

Conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires

# SOMMAIRE



## TEMPS SCOLAIRE - P 4

- Écoles du Taillan
- Vacances scolaires
- Inscription scolaires
- Service Minimum d'Accueil (SMA)
- Ramassage scolaire



## AUTOUR DE L'ÉCOLE - P 7

- Périscolaire avant et après l'école
- Pause méridienne
- Écoles multisports
- Accueil du mercredi



## LE TEMPS DES VACANCES - P 11

- Accueils de loisirs vacances 3-11 ans
- Vacances sportives
- Le Repaire, pour les ados 11 - 17 ans



## LE KIOSQUE FAMILLE - P 14

- Calendrier des inscriptions
- Tarifs
- Carte jeune
- Contacts



# LE TEMPS SCOLAIRE

## LES ÉCOLES

### ÉCOLES MATERNELLES

• **Éric Tabarly**

Directrice : Mme EDELY- Avenue de Soulac  
Tél. : 05 56 57 01 34 - Courriel : ce.0332362n@ac-bordeaux.fr

• **Jean Pometan**

Directrice : Mme PEREZ DE SAN ROMAN - 14 allée de Peydeblanc - Tél. : 05 56 95 38 23  
Courriel : E.Mat.Ormes.LeTaillanMedoc@ac-bordeaux.fr

• **La Boétie**

Directrice : Mme MARCILLAUD - Avenue Bossuet - Tél. : 05 56 05 65 23  
Courriel : E.Mat.LaBoetie.LeTaillanMedoc@ac-bordeaux.fr

### ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

• **Éric Tabarly**

Directrice : Mme TÔ - Rue Éric Tabarly  
Tél. : 05 56 35 84 97 - Courriel : ce.0331313y@ac-bordeaux.fr

• **Jean Pometan**

Directrice : Mme DÉSIRES-BRIATTE - Rue de la Liberté  
Tél. : 05 56 95 28 42 - Courriel : ce.0332526s@ac-bordeaux.fr

• **La Boétie**

Directeur : M. PUECH-DEJEAN - Avenue Bossuet  
Tél. : 05 56 95 86 87 - Courriel : ce.0331746u@ac-bordeaux.fr

### ÉCOLE PRIMAIRE\*

• **Anita Conti**

Directrice : Mme BEZIAT- Rue Gélès - Tél. : 05 35 38 11 31  
Courriel : ce.0333546a@ac-bordeaux.fr

\* regroupant maternelles et élémentaires

## VACANCES SCOLAIRES

Rentrée des élèves lundi 2 septembre \*

### VACANCES D'AUTOMNE

Fin des cours : vendredi 18 octobre 2024  
Jour de reprise : lundi 4 novembre 2024

### VACANCES DE FIN D'ANNÉE

Fin des cours : vendredi 20 décembre 2024  
Jour de reprise : lundi 6 janvier 2025

### VACANCES D'HIVER

Fin des cours : vendredi 21 février 2025  
Jour de reprise : lundi 10 mars 2025

### VACANCES DE PRINTEMPS

Fin des cours : vendredi 18 avril 2025  
Jour de reprise : lundi 5 mai 2025

### PONT DE L'ASCENSION

Fin des cours : mardi 27 mai 2025  
Jour de reprise : lundi 2 juin 2025

### VACANCES D'ÉTÉ

Fin des cours : vendredi 4 juillet 2025

\* l'heure de rentrée peut varier en fonction des écoles et des niveaux

## L'ÉCOLE PRIMAIRE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Depuis 2019, l'instruction est obligatoire à partir de l'âge de 3 ans.

**L'école maternelle**, de 3 à 6 ans c'est une étape essentielle du parcours des élèves pour garantir leur réussite Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité.

**L'école élémentaire**, de 6 à 11 ans, il s'agit du cycle 2 (cycle des apprentissages fondamentaux) du CP au CE2 et d'une partie du cycle 3 (cycle de consolidation) pour les CM1 & CM2 et ce jusqu'à la fin de la 6<sup>ème</sup>.

**L'école primaire** est une école qui accueille les enfants de 3 à 11 ans.

### LE CONSEIL D'ÉCOLE : Une instance pour les parents, aussi.

Il est composé du directeur, de l'équipe pédagogique, des représentants de la Commune et des parents d'élèves élus. Il se réunit au moins une fois par trimestre et vote le règlement intérieur de l'école, donne des avis et des suggestions sur le fonctionnement de l'école.

## RAMASSAGE SCOLAIRE



Le ramassage scolaire est une compétence de Bordeaux Métropole. La Ville participe, toutefois, à ce service afin qu'il soit gratuit pour les élèves des écoles publiques maternelles et élémentaires de la commune. Dans une démarche de service public et répondant à une réelle demande, plusieurs circuits sont organisés afin d'offrir, à l'ensemble des familles taillanaises, les avantages de ce mode de transport.

Chaque jour de la semaine durant les périodes scolaires, les cars scolaires traversent la commune afin de desservir la quasi-totalité des quartiers à destination des groupes scolaires. Les jeunes élèves peuvent donc effectuer le trajet domicile/école/domicile facilement et en toute autonomie. Au total, plus de 20 points de ramassage couvrent l'ensemble du territoire taillanais.

- Le matin, le ramassage scolaire débute à partir de 7h45 et repart des écoles le soir à partir de 16h40.
- La Municipalité s'engage à veiller à la sécurité des enfants par la présence d'un agent municipal lors de chaque trajet.
- Les parcours et horaires sont disponibles sur le site internet de la Commune

## BON À SAVOIR

1015

élèves fréquentent les écoles du Taillan-Médoc à la rentrée de septembre 2024.

43

classes

31

agents de restauration et d'entretien

16

ATSEM

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Les arrêts ne sont modifiables qu'au regard de trois critères cumulatifs votés en Conseil Métropolitain : habiter à plus de 300 mètres d'un arrêt existant, que 3 familles au moins demandent la création, sécurité d'accès au transport. Les inscriptions se font en juin pour l'année scolaire suivante. Une inscription en cours d'année reste possible mais sous réserve des places disponibles.



## SMA (Service Minimum d'Accueil)

Le Service Minimum d'Accueil est un dispositif organisé par la Commune afin de **suppléer l'Éducation Nationale** sur le temps scolaire lorsque le taux d'enseignants grévistes pour une école atteint 25%. Ce dispositif est applicable dans le cas où la Ville dispose de la capacité humaine formée et volontaire pour l'assurer. En effet, pour des raisons de sécurité, la Ville, a délibéré sur l'organisation d'un SMA lorsque les conditions d'accueil et d'encadrement sont possibles.

L'encadrement du SMA se fait par du personnel ATSEM et/ou des animateurs volontaires. Il est activé après réception **d'informations officielles** concernant les déclarations d'intentions de grèves des enseignants. L'ouverture (ou la non-ouverture) d'un SMA relève de la Mairie, aussi ce sont bien les informations municipales via les réseaux sociaux, le site internet et par mail aux familles qui s'appliquent. Lorsqu'un SMA est mis en place, les familles concernées reçoivent un mail leur demandant de déclarer la présence de leur enfant à ce service, afin de respecter les taux d'encadrement légaux.

Concrètement, en cas de grève un mardi, les grévistes peuvent se déclarer jusqu'au samedi 23h59. La Ville ne peut s'organiser qu'à partir du lundi après-midi (le temps de recevoir les informations consolidées de l'éducation nationale).

## INSCRIPTION SCOLAIRE

L'inscription scolaire se déroule en deux temps :

- L'inscription **administrative** effectuée par l'autorité territoriale **en mairie**
- L'admission **pédagogique** effectuée par l'**Éducation Nationale** sur le groupe scolaire

Pour l'inscription **administrative**, il faut constituer un dossier papier avec les copies :

- Livret de famille (page "parents" et page "enfant" concerné)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Carnet de santé de l'enfant (pages des vaccins obligatoires)
- Dans le cas d'un changement d'école, le certificat de radiation du précédent établissement

Ce dossier, ainsi constitué, est à déposer ensuite en mairie pour traitement.

Les inscriptions des Petites Sections pour les enfants entrant en maternelle dans l'année civile de leur 3 ans, se font entre février et mars de l'année de scolarisation. Seuls les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année concernée pourront faire leur rentrée à l'école l'année de leurs 3 ans.

### DEMANDE DE DÉROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE

Si vous souhaitez que votre enfant soit affecté dans une autre école que celle dépendant de son domicile, il convient de retirer un dossier de demande dérogation en mairie avant le mois d'avril de l'année de rentrée. Une commission se réunit une fois par an pour accorder, ou non les dérogations.





# AUTOUR DE L'ÉCOLE

## LES DIFFÉRENTS TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Les Accueils Péricolaires sont des structures déclarées et répondent à la réglementation en termes d'hygiène, de sécurité, d'encadrement et d'objectifs pédagogiques.

Les temps d'accueils périscolaires sont proposés **aux enfants scolarisés** sur la ville. Ces temps sont encadrés et animés par les animateurs qualifiés du service Enfance - Jeunesse de la Ville, garants de la qualité de l'accueil de l'enfant et proposant des activités éducatives ludiques et diversifiées. Les enfants bénéficient de temps d'accueil respectueux de leur rythme, de leurs besoins fondamentaux tout en découvrant la vie en collectivité.

L'accueil de vos enfants sur les temps périscolaires a un coût. Les familles lorsqu'elles utilisent un service périscolaire participent à hauteur de 40% du coût réel de ce service. La différence étant prise en charge par la Commune (30%) et la CAF (30%)



## PÉRISCOLAIRE AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE



### HORAIRES D'ACCUEIL

Sur chaque groupe scolaire, le lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- **APS MATIN** de 7h15 à 8h35
- **APS SOIR** 16h30 à 18h45, le goûter est offert par la Commune

Le matin, les parents (ou personne dûment autorisée) doivent accompagner l'enfant jusque dans les locaux et les confier à l'animateur présent.

À la sortie, l'enfant est confié exclusivement aux personnes désignées sur les fiches de renseignements transmises.

Concernant les enfants qui auront 3 ans entre septembre et décembre de l'année scolaire en cours, la durée d'accueil est limitée à 2h de périscolaire (hors temps méridien). Au besoin de la famille, ces 2h peuvent être réparties :  
1h le soir/1h le matin ou 30 min le matin/ 1h30 le soir.

### COMMENT S'INSCRIRE ?

La famille devra mettre à jour chaque années son dossier directement sur le KIOSQUE FAMILLE (<http://taillan-medoc.kiosquefamille.fr/>) afin de procéder à la demande d'inscription pour l'année scolaire. Cf page 14

## LA PAUSE MÉRIDIANNE (de 12h à 13h35)

La pause méridienne est un moment de détente et de convivialité. Elle se déroule de 12h à 13h35 les lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire.

Il s'agit, durant ce temps, d'assurer à l'enfant la prise d'un repas équilibré en lien avec ses besoins nutritionnels et un temps d'initiation à la vie collective et à la citoyenneté, dans le respect de son rythme. Il vise avant tout à créer un espace de détente et de bien-être pour les enfants. La pause méridienne est donc un temps éducatif et convivial qui comprend les temps de repas et d'animation. Les activités proposées se construisent autour des objectifs pédagogiques décidés collectivement par l'équipe, en lien avec le projet éducatif.

La préparation des repas des écoles est confiée à la société SRA-ANSAMBLE. Les menus sont consultables en ligne via l'application **MeandMyself**, téléchargeable sur tablette et smartphone.

Les écoles élémentaires sont toutes équipées de self-services. Le personnel de restauration est formé au dressage des plats et au développement du goût des enfants. Afin d'améliorer l'accompagnement en élémentaire, un animateur renforce l'équipe de service dans chaque restaurant scolaire.

En maternelle, les enfants sont servis à table et encadrés par le personnel municipal qui les aide à déjeuner. Ils sont incités à goûter toutes les composantes du repas.

Lors de la 1<sup>ère</sup> inscription scolaire, vous devrez compléter une feuille de réservation à envoyer à SRA-ANSAMBLE ou déposer au guichet unique de la mairie. Chaque mois, une permanence est organisée en mairie. Le planning des permanences est disponible au dos de votre facture et sur la porte de la boîte aux lettres Ansamble de couleur verte située à l'intérieur de votre mairie.

La famille doit faire parvenir à la mairie son avis d'imposition à jour pour définir son tarif. Si celui-ci n'est pas fourni avant le 25 septembre, le tarif le plus élevé est appliqué, sans rétroactivité possible.

05 56 95 92 45 / 05 56 95 96 04  
Courriel : [sivomcc.rc@ansamble.fr](mailto:sivomcc.rc@ansamble.fr)  
<https://meandmyself.ansamble.fr>

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Les menus sont élaborés à partir d'un plan alimentaire équilibré, validé par une diététicienne, et composé de 20 à 30% d'aliments bio. Des repas sans viande sont disponibles sur réservation. Des barquettes alimentaires bio-compostables sont utilisées. Des tables de tri sont mises à disposition afin que les enfants puissent être sensibilisés au gaspillage alimentaire ainsi que le cycle de vie de recyclage des aliments.



### BON À SAVOIR

Lorsque votre enfant fréquente la pause méridienne, la famille participe à hauteur de 40 % du coût réel, les 60 % restants étant pris en charge par la collectivité.

## ÉCOLE MULTISPORTS

L'école multisports est un dispositif initié par le département de Gironde qui permet de développer les capacités motrices des enfants par la découverte d'activités sportives dans un temps périscolaire.

L'EMS cherche à stimuler, faire découvrir, transmettre le goût de l'effort et le sport, le respect des autres...

Notre école multisports, proposée de **16h30 à 17h45**, est le lieu idéal pour initier les enfants au plaisir du sport. Nous offrons une variété d'activités sportives qui permettent aux enfants de découvrir de nouvelles disciplines, de développer leurs compétences physiques et de s'amuser en même temps.

Durant l'année, en fonction des tranches d'âges et des structures d'accueil, un programme d'animations est proposé par les éducateurs sportifs diplômés.

L'EMS s'adresse aux **enfants scolarisés** dans les écoles **élémentaires** du Taillan.

Chaque enfant suit un cycle de séances inscrit dans un projet spécifique adapté à sa tranche d'âge et au parcours de découverte prévu initialement par les équipes d'animation sportives.

## CÔTÉ RÉSERVATION

La semaine de la rentrée, les éducateurs sportifs viendront sur les temps d'accueils périscolaires sensibiliser et informer les enfants. Ils pourront proposer aux enfants, des activités ludiques de découvertes afin de leur donner envie de venir s'inscrire par la suite à l'école multisports.

Le **lundi 9 septembre** et **mardi 10 septembre**, les éducateurs sportifs tiendront des espaces de permanence aux entrées des APS, afin d'informer les familles du projet.

**Les inscriptions débuteront le mercredi 11 septembre directement sur votre kiosque, dans la limite des places disponibles.**

Un mail de confirmation vous sera adressé. Il est important de noter que l'inscription vaut engagement sur l'année scolaire.



## L'ACCUEIL DU MERCREDI

Afin de proposer des formules adaptées à vos besoins, la Ville organise, encadre et finance en partie les accueils du mercredi pour tous les élèves scolarisés dans l'un de nos groupes scolaires. Une équipe d'animation diplômée propose des activités adaptées à l'âge et aux besoins de chaque enfant, déclinées en cycles pédagogiques.

### HORAIRES D'ACCUEIL

Trois solutions :

Les familles peuvent réserver, pour leurs enfants, l'une des offres d'accueil qui correspond le plus à leur organisation professionnelle ou familiale des mercredis :

- Un accueil toute la journée avec repas et goûter : arrivée entre **7h15 et 9h30**, départ entre **16h et 18h45**.
- Un accueil matin avec repas : arrivée entre **7h15 et 9h30**, départ entre **13h et 13h15**.
- Un accueil matin sans repas : arrivée entre **7h15 et 9h30**, départ entre **12h et 12h15**.

### LIEUX D'ACCUEIL\*

**Pour les maternels :**

Accueil de loisirs La Cabane - rue Peydeblanc

**Pour les élémentaires :**

L'école élémentaire Éric Tabarly - avenue de Soulac

\*les lieux peuvent être modifiés en fonction des effectifs ou de nécessité de travaux sur les sites.

Pour le bien-être et le confort des enfants de moins de trois ans, l'accueil est limité à une amplitude de 9h de présence au maximum. D'autres possibilités d'accueil collectif existent n'hésitez pas à vous rapprocher du RPE.  
[rpe@taillan-medoc.fr](mailto:rpe@taillan-medoc.fr) / 06 67 71 71 13

## LE MERCREDI MULTISPORTS

Mercredis Multisports propose un programme sportif, éducatif et pédagogique adapté aux enfants des écoles élémentaires tous les mercredis de l'année, hors vacances scolaires.

Activités ludiques et sportives, multiples et variées pour une riche découverte : sports collectifs, sports de raquettes, expression corporelle, sports d'oppositions, course d'orientation, jeux sportifs et éducatifs, parcours de motricité, activités manuelles...



LIEU D'ACTIVITÉS :  
Stade municipal ( Palio)

### MODALITES D'INSCRIPTIONS

Il est nécessaire de réserver les temps du mercredi par le biais de votre Kiosque Famille.

Les réservations sont ouvertes à partir du 17 juillet 2024 et pour l'année. Elles seront modifiables jusqu'à trois semaines avant (mardi 23h59).

### BON À SAVOIR

En cas de retard répétés des parents après 18h45, ou d'absences injustifiées répétées, des pénalités seront appliquées selon les modalités établies dans le règlement intérieur.



# LE TEMPS DES VACANCES !

Durant les vacances, les équipes d'animation proposent aux enfants des activités variées et des sorties. Elles organisent régulièrement des grands jeux et des moments forts.

## LES ACCUEILS DE LOISIRS DES VACANCES 3 à 11 ans



### HORAIRES D'ACCUEIL

Pendant les vacances scolaires de  
**7h30 à 18h30.**

Les familles peuvent **déposer** leurs  
enfants entre **7h30 et 9h30** le matin  
et les **recupérer** entre **16h30 et**  
**18h30.**

### LIEUX D'ACCUEIL\*

#### Pour les maternels :

Accueil de loisirs La Cabane - rue Peydeblanc

#### Pour les élémentaires :

L'école élémentaire Éric Tabarly - avenue de Soulac

\*les lieux peuvent être modifiés en fonction des effectifs  
ou de nécessité de travaux sur les sites.

### MODALITES D'INSCRIPTION

L'accès est soumis à une procédure de  
réservation sept semaines avant le début de  
la période de vacances, directement sur votre  
Kiosque Famille, dans la limite des places  
disponibles. Cf calendrier page 15

Pour le bien-être et le confort des enfants de  
moins de trois ans, l'accueil est limité à une  
amplitude de 9h de présence au maximum.  
D'autres possibilités d'accueil collectif existent  
n'hésitez pas à vous rapprocher du RPE

### BON À SAVOIR

Les familles lorsque leurs enfants fréquentent une  
journée de Centre de Loisirs participent à hauteur  
de 36% du coût réel de cette journée.

La différence étant prise en charge par la  
Commune (46%) et la CAF (18%)

### LES ABSENCES

En cas d'absence imprévue, l'annulation sans frais sera  
prise en compte sur présence d'un justificatif médical  
(certificat ou ordonnance).

Pour déclarer une absence, vous pouvez déposer le  
justificatif dans les 48h sur le Kiosque Famille.

## LES VACANCES SPORTIVES

Les jeunes Taillanais, âgés de 6 à 12 ans (scolarisés en élémentaire), qui souhaitent découvrir et pratiquer de multiples activités sportives et de loisirs.

Des animations sportives encadrées par des éducateurs sportifs diplômés : jeux d'opposition, activités de pleine nature, jeux de raquettes, de ballons...

Des sorties sont également au programme.

### LIEU D'ACCUEIL

Au stade municipal durant cinq semaines l'été et chaque première semaine des petites vacances (structure fermée aux vacances de fin d'année et trois semaines en été).

La structure peut être délocalisée sur un autre site en raison des effectifs et de travaux à réaliser.

### MODALITES DE RÉSERVATION

L'accès est soumis à une procédure de réservation selon le calendrier présenté page 15 de ce guide.

## CAPACITÉ D'ACCUEIL ET LISTES D'ATTENTE

L'accueil de loisirs municipal (que la Collectivité met en œuvre au titre de sa compétence facultative) est aujourd'hui la solution privilégiée par les familles, et nous tentons au quotidien de répondre à cette attente, mais nous ne pouvons le faire au détriment de la réglementation et de la sécurité des enfants et des équipes.

Les capacités d'accueil sont arrêtées en fonction des animateurs dont nous avons sécurisé le recrutement (permanents et recrutements spécifiques validés).

Les enfants sur liste d'attente sont (et ont été) acceptés au fur et à mesure que nous sécurisons de nouveaux recrutements, ou en fonction des places libérées par les annulations des autres familles.

### BON À SAVOIR

Le taux d'encadrement réglementaire est de :

- 1 adulte pour 8 enfants d'âge maternel
- 1 adulte pour 12 enfant d'âge élémentaire.



## LE REPAIRE ADOS

### UN LIEU D'ACCUEIL POUR LES 11 - 17 ANS

Le Repaire est un lieu d'accueil situé au Stade municipal pour les jeunes collégiens et lycéens (y compris l'été pour les futurs collégiens, scolarisés en CM2), ouvert cinq semaines l'été et lors de chaque première semaine des petites vacances (sauf les vacances de fin d'année).

Des sorties et des interventions sportives ou culturelles sont proposées et accessibles sur inscription pour des activités spécifiques. Des mini-séjours sont également proposés l'été. Afin de favoriser et développer l'autonomie des jeunes, cette structure est dotée de son propre service de restauration. Les jeunes sont pleinement impliqués dans la vie de leur structure, en prenant part à l'élaboration du programme d'animations.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

La Commune réunit régulièrement les représentants de parents d'élèves et les directeurs d'écoles pour échanger sur les questions relatives au périscolaire et à l'extrascolaire.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les jeunes peuvent accéder aux animations libre mise en place sur adhésion via une cotisation annuelle. Certaines activités et sorties nécessitent une réservation préalable et sont soumises à une tarification supplémentaire.





# LE KIOSQUE FAMILLE

## UN OUTIL AU SERVICE DES PARENTS

Le Kiosque Famille est une plateforme électronique accessible 24/7 depuis votre ordinateur, tablette ou téléphone. Elle centralise les inscriptions, réservations et paiements pour toutes les activités périscolaires et extrascolaires.

### PREMIÈRE DEMANDE

Contactez le Guichet Enfance Jeunesse pour obtenir vos identifiants par mail ou téléphone.

### INSCRIPTION ANNUELLE

Chaque année scolaire, inscrivez votre enfant aux services périscolaires et extrascolaires de la Ville. Mettez à jour les dossiers d'inscription avec les documents requis (avis d'imposition, justificatif de domicile, fiche de contacts et sanitaires).

### VOS DÉMARCHES

Munissez-vous des documents suivants pour compléter le "dossier famille".

#### POUR LES RESPONSABLES DU FOYER :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Avis d'imposition du /des responsable(s) légal (aux) de l'année N-1 à intégrer à votre dossier.

À déposer avant le **24 septembre** pour pouvoir bénéficier de la tarification selon votre quotient familial.

#### Selon votre situation :

- Copie du jugement fixant les modalités d'exercice de l'autorité parentale, droit de garde
- Planning de la garde alternée du 2 septembre 2024 au 31 août 2025.

#### POUR CHAQUE ENFANT DU FOYER :

- Attestation d'assurance en cours de validité (activités extrascolaires et responsabilité civile)
- Carnet de vaccination à jour ou formulaire rempli par le médecin (à télécharger sur le Kiosque Famille).

### LA FACTURATION

Nous privilégions la voie dématérialisée pour l'accès à vos factures (vous recevrez une alerte par mail chaque mois lorsque votre facture est disponible sur votre Kiosque Famille).

#### Comment régler votre facture ?

Plusieurs moyens de paiement sont possibles

- Carte bancaire (paiement en ligne sur le Kiosque Famille)
- Chèque à l'ordre du Trésor public
- Prélèvement automatique (contactez le guichet pour remplir le CERFA)
- Espèces
- CESU

Pour pouvoir continuer les inscriptions (accueil périscolaire, transport gratuit) ou les réservations (mercredi, vacances, ems..) les fiches de la famille doivent être validées par nos services.

# LE CALENDRIER DES INSCRIPTIONS

	Période de réservation (à partir de 13h)	Date Limite des Annulations (Sans frais) Dimanche à 23h59	Date Limite des Annulations (50% du montant journalier) Dimanche à 23h59	Centres de loisirs ouverts
<b>Mercredi 2024 - 2025</b>	À partir du <b>17 juillet</b> et jusqu'à <b>4 semaines</b> avant le mercredi concerné	4 semaines avant le mercredi concerné	3 semaines avant le mercredi concerné	Tabarly 6 - 12 ans La Cabane 3 - 5 ans MMS
<b>Écoles Multisports 2024 - 2025</b>	11 septembre	15 septembre		Ecoles élémentaires Boétie, Tabarly, Conti et Pometan
<b>Transports scolaires</b>	(en cours d'années selon places disponibles)			
<b>Vacances d'automne 2024</b>	11 septembre au 22 septembre	29 septembre	06 octobre	Tabarly 6 - 12 ans La Cabane 3 - 5 ans Vacances Sportives
<b>Vacances de fin d'année 2024 - 2025</b>	06 novembre au 24 novembre	01 décembre	08 décembre	<b>Ouverts du lundi 30 déc. 2024 au vendredi 3 janv 2025</b> Tabarly 6 - 12 ans La Cabane 3 - 5 ans
<b>Vacances d'hiver 2025</b>	08 janvier au 26 janvier	02 février	09 février	Tabarly 6 - 12 ans La Cabane 3 - 5 ans Vacances Sportives
<b>Vacances de printemps 2025</b>	12 mars au 23 mars	30 mars	06 avril	Tabarly 6 - 12 ans La Cabane 3 - 5 ans Vacances Sportives
<b>Vacances de juillet 2025</b>	21 mai au 8 juin	15 juin	22 juin	Tabarly 6 - 12 ans La Cabane 3 - 5 ans Vacances Sportives
<b>Vacances d'août 2025</b>	21 mai au 8 juin	29 juin	6 juillet	Vacances Sportives <b>3 premières semaines en juillet et 2 dernières semaines en août</b>

# TARIFS



## TARIFICATION

La Municipalité met en place une tarification plus équitable et solidaire pour les services de restauration, de périscolaire (matin et soir) et du centre de loisirs (mercredis, vacances, Repaire, séjours). Elle est calculée au plus près des ressources des familles.

## POURQUOI ?

### + de solidarité

Chacun paie en fonction de ses moyens et la Collectivité continuera à prendre en charge une part très importante du coût de ces services publics.

### Au + près des revenus

Les tarifs sont ajustés aux revenus et à la composition des familles, ils sont harmonisés avec une grille tarifaire simplifiée. La limite d'un plancher et d'un plafond par prestation reste en cohérence avec les tarifs précédents.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

Nous nous basons toujours sur votre quotient familial (QF).

*Pour connaître votre QF, effectuez le calcul suivant :*

*QF = (Revenu imposable / Nombre de parts) divisé par 12.*

En plus du QF, cette nouvelle grille tarifaire repose sur un taux d'effort.

Le taux d'effort est un coefficient multiplicateur qui est différent en fonction de chaque prestation.

$$\text{Tarif du service} = \frac{\text{QF} \times \text{Taux d'effort du service concerné}}{100}$$

### Exemples :

Pour la restauration scolaire, le taux d'effort appliqué est de 0,299 avec un quotient plancher à 200 et un quotient plafond à 1807.

● Camille vit avec ses 2 enfants (soit 2,5 parts) et des revenus mensuels de 1 440 €, soit un QF de 576.

Un repas lui coûtera :  $(576 \times 0,299) / 100 = 1,72€$

● Anna et Paul ont 1 enfant (soit 2,5 parts) et des revenus mensuels de 3 377 €, soit un QF de 1 351.

Un repas leur coûtera :  $(1351 \times 0,299) / 100 = 4,04€$

## FACTURATION

L'avis d'imposition est à présenter au Guichet Éducation Jeunesse, à déposer sur le kiosque ou présenter au guichet au plus tard **le 24 septembre** pour une prise en compte du nouveau QF dès la rentrée. À défaut de présentation de cet avis, le tarif le plus élevé sera appliqué.

La facture des prestations est adressée à la fin de chaque mois soit en version papier soit en version électronique.

## MODES DE PAIEMENT

Le paiement peut s'effectuer : par chèque, espèces ou chèque CESU, au Guichet Éducation Jeunesse, par prélèvement mensuel ou par internet (Kiosque Famille).

Pour les vacances scolaires, les annulations faites au-delà de la date limite fixée par le calendrier annuel des réservations (voir page 15) feront l'objet d'une facturation à 50%.

Toute absence non justifiée fera l'objet d'une facturation à 100% pour les mercredis et les vacances.

Pour connaître vos tarifs pour chaque service, la Collectivité vous propose un outil en ligne. Si vous êtes sur Smartphone, munissez-vous simplement de votre quotient familial et scannez ce QRcode :



Renseignements également disponibles auprès du Guichet Éducation - Jeunesse en mairie.

# CONTACT

## GUICHET ÉDUCATION JEUNESSE

Adresse : Mairie du Taillan-Médoc  
Place Michel Réglade  
Tél. : 05 56 35 68 51  
Courriel : guichetunique@taillan-medoc.fr  
**Régie / Service Facturation**  
Tél. : 05 56 42 70 43  
Courriel : regie@taillan-medoc.fr

### Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 14h - 17h30  
Mardi, mercredi, vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Jeudi : 9h30 - 12h30

## LES STRUCTURES EXTRASCOLAIRES

### Accueils de Loisirs vacances maternelles et élémentaires

Tél. : 05 56 35 14 15

## LE REPAIRE (ADOS)

Adresse : Palio - Avenue du Stade  
Courriel : accueiljeunes@taillan-medoc.fr  
Tél. : 07 64 35 88 14

## LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Adresse : rue Stéhelin  
Courriel : rpe@taillan-medoc.fr  
Tél. : 06 67 71 71 13

## LES STRUCTURES PÉRISCOLAIRES

### PÉRISCOLAIRE TABARLY

Rue Éric Tabarly - Tél. : 05 56 35 84 97  
Tél. : 06 74 13 26 74

### PÉRISCOLAIRE LA BOÉTIE

Avenue Bossuet - Tél. : 05 56 05 65 23  
Tél. : 06 72 88 03 66

### PÉRISCOLAIRE POMETAN

Rue de la Liberté - Tél. : 05 56 95 38 23  
Tél. : 06 72 88 03 67

### PÉRISCOLAIRE CONTI

Rue de Gelès - Tél. : 05 35 38 11 32

### MERCREDI LA CABANE (3 - 5 ANS)

11 allée de Peydeblanc - Tél. : 06 72 88 03 66

### MERCREDI TABARLY (6 - 12 ANS)

Avenue de Soulac - Tél. : 06 74 13 26 74

### MERCREDI MULTISPORTS (6 - 12 ANS)

Avenue du Stade - Tél. : 06 74 74 38 57

LE RÉGLEMENT DES ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES  
TÉLÉCHARGEABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE :



# CARTE JEUNE

## L'APPLI DE TES SORTIES

CULTURE • SPORT • LOISIRS  
GRATUITE DE 0 À 25 ANS



Ambarès-et-Lagrave  
Ambès  
Artigues-près-Bordeaux  
Bègles  
Blanquefort  
Bordeaux  
Bouliac  
Bruges  
Carbon-Blanc  
Cenon  
Gradignan  
Le Bouscat  
Le Taillan-Médoc  
Martignas-sur-Jalle  
Mérignac  
Pessac  
Saint-Aubin de Médoc  
Saint-Louis-de-Montferand  
Saint-Médard-en-Jalles  
Talence  
Villenave d'Ornon